

## Lancement du comité pour la dépenalisation de l'avortement



*Lors de la Journée Internationale de Lutte pour la Santé de la Femme<sup>1</sup>, des organisations féministes lancent le comité contre la criminalisation de l'avortement et défendent la légalisation de cette pratique. L'objectif est de garantir une intervention sans danger, via le SUS (Système Unique de Santé), pour les femmes pauvres également.*

Par Bia Barbosa

---

**Source :** Agence Carta Maior – 26/05/2007 – **Texte original :**

[http://www.agenciacartamaior.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia\\_id=14213&boletim\\_id=298&componente\\_id=5742](http://www.agenciacartamaior.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia_id=14213&boletim_id=298&componente_id=5742)

**Traduction :** Monica Sessin pour *Autres Brésils*

---

Dans le monde entier, plus de 71 mille femmes meurent chaque année des séquelles de l'avortement peu sûr. Au Brésil, on estime à un million les interruptions clandestines effectuées, étant donné que le Système Unique de Santé (SUS) s'occupe, en moyenne, de 250 mille femmes par an avec des infections et hémorragies, suite à des avortements mal faits. **Au Brésil, cette pratique est à présent la quatrième cause de mortalité maternelle.** Devant ce tableau, des dizaines d'organisations féministes ont choisi la Journée Internationale de Lutte pour la Santé de la Femme, célébrée ce lundi (28 mai), pour lancer à São Paulo le Comité de Lutte pour la Légalisation de l'Avortement.

Lors d'une manifestation organisée sur les marches du Théâtre Municipal, en plein centre de la capitale *paulista*, elles ont déclaré que l'avortement doit être considéré comme une question de santé publique. Et elles ont expliqué que, selon leurs évaluations, **ce sont les femmes pauvres qui souffrent des pires conséquences de la législation actuelle.** Depuis 1940, le Code Pénal brésilien précise que, sauf en cas de danger vital ou de viol, la femme qui avorte peut être condamnée jusqu'à trois ans de prison. En 1999, le Ministère de la Santé a

---

<sup>1</sup> Note du traducteur : le 28 mai, alors que la Journée Mondiale de la Femme est le 8 mars.



réglementé les soins dans les deux cas d'avortements prévus par la loi et, en 2005, une norme fédérale a établi des procédures pour la prise en charge des cas d'avortements pratiqués de façon clandestine.

Pourtant, la grande majorité des femmes qui ont besoin de faire appel au service public suite aux complications dues à des interruptions de grossesse mal faites, font partie de la population défavorisée. C'est la même femme qui, en raison de ses conditions socio-économiques, n'a pas eu accès aux méthodes contraceptives et anticonceptionnelles.

*“La grossesse non-désirée est un problème surtout pour les femmes qui sont à la périphérie. La plupart sont jeunes, ont déjà été enceinte une fois et retombent enceinte, mais n'ont pas la possibilité de faire appel aux cliniques clandestines, parce qu'elles sont chères. Alors elles ont recours à des médicaments, qui sont la façon la plus cruelle d'interruption, parce qu'ils provoquent des hémorragies immédiates. Si on ne lui vient pas en aide, la femme meurt de suite”,* explique Kika da Silva, du Forum Paulista des Femmes Noires, l'une des organisations qui rejoignent le Comité lancé à São Paulo ce lundi. *« Quand cette femme arrive à l'hôpital public et les professionnels se rendent compte qu'elle s'est fait avorter, elle est maltraitée. Nombreuses restent dans les couloirs. Elles meurent ou en gardent des séquelles. Il y a des retombées draconiennes »,* raconte-t-elle.

Le point de vue des organisations féministes est que le gouvernement brésilien a l'obligation de mettre en place des mécanismes pour réduire les décès et les séquelles sur la santé des femmes qui se font avorter dans ces conditions peu sûres. Il s'agit d'une revendication historique du mouvement, qui a été approuvée lors de la I<sup>ère</sup> Conférence Nationale des Politiques Publiques en faveur des Femmes en 2004.

*“Qui a de l'argent peut faire un avortement sans risque. A présent nous voulons changer la législation pour que toutes celles qui le souhaitent et qui en ont également besoin, puissent y avoir droit. L'avortement est un crime au Brésil depuis 1940 et cela n'a pas évité sa pratique. Aujourd'hui beaucoup de femmes perdent leur vie à cause d'une politique qui ne garantit pas le droit à une maternité choisie par la femme”,* affirme Dulce Xavier, de l'organisation des Catholiques pour le Droit de Décider. *“Nous vivons dans un pays laïque, il doit mettre en place des politiques publiques sans aucune influence de religion. Nous devons respecter toutes les pratiques religieuses, mais nous voulons que la santé publique respecte la citoyenneté de toutes les femmes”,* rajoute-t-elle.

Actuellement, il y a divers projets en cours à la Chambre des Députés en lien avec la dépénalisation et la légalisation de l'avortement. L'un d'entre eux, rédigé par José Genoíno (PT-SP) député d'alors, propose la légalisation de l'interruption jusqu'à la 12<sup>ème</sup> semaine de grossesse, quand le fœtus n'a pas encore développé le cortex cérébral. Celui-ci, ainsi que d'autres projets sont en ce moment à la Commission de la Sécurité et de la Famille, la première Chambre qui devra les approuver. Cette semaine, les présidents de la Chambre et du Sénat doivent recevoir une lettre rédigée par le Conseil National des Droits de la Femme qui



revendique la légalisation de l'avortement au Brésil. Le mouvement féministe doit aussi organiser, dans les prochains jours, des réunions avec les députés auteurs des projets en cours.

*“A présent il y a chaque fois un plus grand nombre de jeunes faisant appel à des avortements clandestins. Des jeunes qui meurent à cause de ça. C'est donc une question de santé publique, oui. Et alors cela ne suffit pas de décriminaliser l'avortement et le retirer du Code Pénal, mais il faut faire en sorte que l'Etat assume son rôle par rapport à la santé de la femme. En le légalisant, la santé publique mettra en place les procédures médicales, qui doivent être garanties”,* explique Vera Machado, du Secrétariat des Femmes du Parti des Travailleurs. **“Personne ne soutient que toutes les femmes avortent. Mais c'est devenu une affaire de classe”**, rajoute-t-elle.

### **Réduction de la pratique**

Dans les pays où la pratique de l'interruption de grossesse est autorisée, tel qu'aux Etats Unis, en Hollande et en Turquie, le nombre d'avortements effectués est proportionnellement moindre qu'au Brésil. Du point de vue des organisations du mouvement de femmes, avec la légalisation, le nombre d'avortements pratiqués tend à diminuer.

Pour Lurdinha Rodrigues, de la Ligue Brésilienne de Lesbiennes, cela se produit parce que la légalisation doit être accompagnée d'une large campagne d'information à propos des droits sexuels et reproductifs des femmes. *“Aucune femme n'avorte par plaisir ni parce que c'est le plus facile. Elle le fait en dernier recours ; c'est une intervention. Mais la possibilité d'interrompre la grossesse doit être un droit garanti dans la prise de décision d'avoir ou non un enfant. Si la femme a le moyen de décider en sécurité et tranquillement cette question, cela rejaillira sur la santé de toutes »*, pense Lurdinha.

Dans les prochains mois, les actions du comité de São Paulo, qui reste ouvert à d'autres adhésions, vont s'intensifier. L'objectif est de faire une large campagne, avec des activités de rue pendant toute la journée du 28, jusqu'au mois de septembre, quand on fêtera la journée contre la criminalisation de l'avortement dans toute l'Amérique Latine. Les féministes espèrent également que d'autres Etats reprennent l'initiative et lancent des comités avec le même objectif, celui d'élargir le débat dans la société sur ce thème.

*“C'est une campagne pour le droit et pour l'autonomie des femmes à décider de leur maternité. Cela passe par notre corps, mais ça va au-delà : il s'agit de notre vie. Il n'y aura pas de liberté, d'autonomie et la maternité ne sera rien d'autre qu'une contrainte tant que l'avortement ne sera pas légalisé. C'est une lutte radicale, mais les secteurs conservateurs sont radicaux dans leur « droitisme ». Alors nous devons être radicales et impliquer chaque fois plus de gens dans cette lutte”,* conclut Nalu Faria, de la Sempre Viva Organização Feminista (SOF) et de la Marche Mondiale des femmes, qui font également partie du comité.



---

Pour en savoir plus sur le comité voir <http://legalizacaodoaborto.bravehost.com>

**Source :** Agence *Carta Maior* – 26/05/2007 – **Texte original :**  
[http://www.agenciartamajor.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia\\_id=14213&boletim\\_id=298&componente\\_id=5742](http://www.agenciartamajor.com.br/templates/materiaMostrar.cfm?materia_id=14213&boletim_id=298&componente_id=5742)

**Traduction :** Monica Sessin pour *Autres Brésils*

---